

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 21 mars 2024

ORDRE DU JOUR

- Délibération 27/2024** : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS
- Délibération 28/2024** : DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS
- Délibération 29/2024** : DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE NATIONALE DU SPORT
- Délibération 30/2024** : PROROGATION DE LA DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES
- Délibération 31/2024** : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- Délibération 32/2024** : VENTE DE PARCELLE EN BORDURE DU PARC LÉO LAGRANGE

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés :

Mme BERNIER Cécile (pouvoir à M. Riant Fabrice), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 6 février 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

Il rappelle à cette occasion que depuis 2022 et la réforme de publicité des actes des collectivités territoriales, le compte rendu de séance est supprimé, il est remplacé par l'affichage de la liste des délibérations examinées par le conseil. Le procès-verbal de séance est quant à lui diffusé après son approbation lors de la séance suivante. Il peut donc s'écouler 2 mois entre le conseil et la publicité de la séance. Il conseille que les personnes ayant un pouvoir n'hésitent pas à informer leurs collègues absents des diverses informations diffusées en séance.

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS 2024

M le Maire rappelle que la commune vote annuellement le taux des impositions locales.

Depuis 2021, le taux de taxe d'habitation voté par la commune ne concerne que les résidences secondaires. En ce qui concerne le foncier bâti, le taux communal (22.16 %) et le taux départemental (20.22%) ont été fusionnés pour donner un taux unique de 42.38%

M le Maire propose de reconduire les taux en vigueur sur la commune. Il précise que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2017. Mais du fait de la revalorisation des bases décidée par l'état, et fixée à + 3.9% pour 2024, les contribuables constateront une hausse des impôts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de voter les taux suivants pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 42.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.12 %
- taxe d'habitation : 12%

Le produit fiscal total attendu pour la commune est de 1 148 174 € (1 099 531 € en 2023).

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS

M le Maire indique qu'il y a lieu de formuler des demandes de fonds de concours auprès de Chartres métropole, pour les projets suivants :

Remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage du stade :

Montant du projet : 559 676 € HT

Demande de Fonds de concours : 80 000 €

Travaux de voirie : rue de Dolmont

Montant des travaux : 172 475 € HT

Demande de Fonds de concours : 70 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE auprès de Chartres métropole des subventions au titre des Fonds de concours pour les projets et montants détaillés ci-dessus.

M le Maire précise qu'il est désormais possible de solliciter des fonds de concours pour les projets structurants pour un financement total à hauteur de 80%. Auparavant les modalités de versement des fonds de concours limitaient la possibilité d'être subventionné dans la limite de 60%.

Ce financement à 80% est possible suite à son entretien récent avec le président de l'agglomération. Il lui a en effet exprimé cette demande dans la mesure où notre commune est une commune de centralité et bourg-centre.

La réforme des fonds de concours vient d'être votée la semaine dernière en commission des Finances de l'agglomération et sera soumise au conseil communautaire jeudi.

DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE NATIONALE DU SPORT

M le Maire indique que les travaux prévus au stade municipal peuvent bénéficier du soutien de l'Agence nationale du Sport dans le cadre de l'appel à projet « équipements structurants ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE auprès l'Agence nationale du Sport une subvention de 65 000 € pour aider au financement de ces travaux.

PROLONGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis 2018, le conseil municipal a sollicité auprès du directeur académique une organisation scolaire dérogatoire au droit commun, c'est-à-dire une semaine scolaire sur 8 demi-journées au lieu de 9.

Cette demande de dérogation doit être renouvelée tous les 3 ans. Les conseils d'école se sont réunis fin février et se sont prononcés pour le renouvellement de cette dérogation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à l'école maternelle et à l'école élémentaire pour 3 années supplémentaires selon les modalités déjà en vigueur depuis 2018.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Depuis 2012, Chartres métropole permet à ses communes membres d'utiliser son système d'information géographique (actuellement Infogéo). Chartres métropole propose de renouveler cette mise à disposition à travers une convention cadre pour la période 2024-2026. Le système Infogéo est quant à lui prolongé de 1 an et sera remplacé par l'outil ArcoPole Pro Cadastre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique et AUTORISE le maire à la signer.

VENTE DE PARCELLE EN BORDURE DU PARC LÉO LAGRANGE

Des riverains du parc Léo Lagrange ont sollicité la mairie pour acquérir une bande de terre dans le prolongement de leur terrain et situé en bordure du parc Léo Lagrange (côté rue du Général de Gaulle).

Pour rappel, à l'occasion de l'aménagement du parc Léo Lagrange en 2013, la commission en charge du projet avait proposé aux propriétaires de l'impasse des Sablons riverains du stade Léo

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 26 mars 2024

Lagrange d'acquérir une bande de terrain derrière leurs parcelles. 3 des 4 propriétaires avaient accepté cette proposition. Aujourd'hui le 4e propriétaire sollicite la même chose.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente d'une bande de terrain située sur la parcelle AD 61, derrière la parcelle AD 40, d'une contenance d'environ 179m², au prix de 1800 €, à M. et Mme OLIVEIRA
- DIT que les frais de notaire, de division cadastrale et de réalisation des clôtures seront à la charge des acquéreurs.

Il est précisé que le transformateur et le portail d'accès au parc restent bien évidemment en domaine communal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DE CHARTRES MÉTROPOLE

M le Maire indique que Chartres métropole a diffusé son rapport d'activités 2022 en décembre 2023. Le lien pour le consulter a été transmis par mail aux conseillers.

M le Maire demande si des conseillers ont des questions relatives aux activités de Chartres métropole.

Le conseil PREND ACTE de la communication de ce rapport.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire transmet les remerciements de l'association la main tendue et donne lecture du courrier de Mme TACHET concernant la subvention allouée et les dons de denrées du restaurant scolaire.

Il informe le conseil que la commune est désormais redevenue propriétaire de la parcelle de l'ancien terrain de camping, après l'avoir vendu en 1994 et après 2 années de négociations intenses. Désormais il convient d'engager des réflexions sur son devenir.

Mme CHAUVEAU remarque que par ailleurs cet achat a été subventionné par Chartres métropole.

M le Maire indique que si des conseillers veulent aller visiter le terrain et/ou la maison, ils le peuvent puisque la commune est propriétaire, les clés sont en mairie.

Il indique que les 8 et 22 juin prochains auront lieu les réunions de quartier. Au prochain conseil il sera demandé aux conseillers de s'inscrire sur les différents quartiers.

Mme BAUDE demande à pouvoir disposer d'un état des lieux actualisé de ce qui a été fait depuis les précédentes réunions pour pouvoir répondre aux différentes demandes.

M le Maire rappelle que les élus de la commune n'ont pas à s'affranchir du respect du code de la route, notamment du respect des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Cela fait partie du respect dû aux administrés.

M le Maire indique qu'il a reçu le président du conseil départemental et le colonel des pompiers ainsi que Didier Garnier pour faire l'état des lieux de la caserne actuelle dans la perspective de la future construction sur le terrain acheté à la Vallée Renault.

Comme prévu et annoncé depuis la dernière réunion de conseil, Mme MAILLY et Mme THOMAS-RAMADOU vont faire un compte rendu des dernières réunions de bourg centre.

Mme MAILLY indique que les conseillers ont reçu le compte rendu de la réunion du 23 février avec les prochaines dates. Elle précise que celle prévue le 19 avril est à déplacer au samedi 20 avril pour le travail avec les groupes citoyens qui se constitueront après la réunion publique prévue demain.

4 grands axes ont été explorés dans le diagnostic préalable à la stratégie de revitalisation :

- Population : équilibré et satisfaisant
- habitat
- Foncier : perspectives de développement sous réserve d'une stratégie foncière
- Equipements et services : satisfaisant et diversifié

Sont retenus 3 thématiques pour la stratégie :

- Mobilité et déplacements
- Equipements publics
- Espaces naturels et touristiques et notamment le devenir de la parcelle de l'ancien camping. A ce sujet, il sera nécessaire de trouver un nom et pourquoi pas Léo Lagrange.

Mme THOMAS-RAMADOU donne des précisions sur la réunion publique de demain. Cette réunion sera pilotée par le groupement des bureaux d'études.

Ils présenteront la démarche Bourg-centre et la phase de concertation qui s'ouvre demain.

La réunion a en effet pour but de constituer des groupes citoyens qui pourront se réunir régulièrement jusqu'en 2026.

Ceux-ci ne sont pas décisionnaires mais nourriront la réflexion des élus.

Le but de cette réunion est donc de voir émerger plusieurs axes de réflexion sur les 3 thèmes identifiés et de faire appel aux bonnes volontés pour se réunir le samedi 20 avril matin.

Ensuite elle projette un plan du terrain de l'ancien camping avec l'état des réflexions à ce jour des bureaux d'études. Elle indique qu'il est important de ne pas se précipiter sur les choix à faire en termes d'aménagement et de mise en valeur, et d'avoir une vision d'ensemble.

Mme GUYET demande ce qu'il advient du Groupe de travail nature et loisirs.

Mme THOMAS-RAMADOU précise que c'est le noyau des réflexions. Pour le moment aucun projet n'est prévu.

Le maire précise également qu'il a été décidé de mettre ce terrain dans l'étude bourg centre. Il considère que cet espace doit être approprié par les administrés, qu'il a été acquis pour le bénéfice des habitants, une plus-value pour eux.

Mme THOMAS-RAMADOU explique que le cabinet propose de réfléchir d'abord aux usages, et de ne pas laisser faire n'importe quoi.

Il y aura des fiches projets sur les aménagements à construire, pour obtenir des financements et la commune sera décisionnaire au final.

Mme LE PECHOUR s'étonne que le camping rentre dans bourg centre. Il y a en effet d'autres priorités notamment autour de l'étang.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 26 mars 2024

Mme THOMAS-RAMADOU indique que la stratégie naturelle et touristique est bien évidemment globale. Ce soir, la présentation sur ce terrain est juste un focus sur un point de l'étude. Par ailleurs la réflexion se nourrira de différents échanges sur les besoins et les enjeux.

M KONCZYLO demande ce qu'est le bourg centre, quel est son périmètre ?

M le Maire indique que notre commune connaît plusieurs centralités : en centre ville et la centralité avec la maison médicale.

Fabrice Riant demande si les fiche projets seront présentées et votées en conseil municipal après la concertation. Mme THOMAS-RAMADOU indique que c'est le cas, en fonction des budgets des financeurs et des priorités du moment définies par les élus.

Mme GUYET indique que c'est certainement le sujet de la circulation qui sera prioritaire avec l'arrivée de 300 habitants supplémentaires aux Erriaux II.

Mme THOMAS-RAMADOU ajoute que la signature de la convention aura lieu après l'étude pour le financement des actions. Que le plan d'actions reste révisable et amendable, la mairie étant décisionnaire. Il y aura sans doute aussi des études complémentaires sur telle ou telle action, notamment les plans de circulation.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

Le 12 mars Gîte de France est venu visiter le gîte pour le renouvellement du classement 2 étoiles pour 5 ans.

Il nous est recommandé de prévoir une option location de linge de lit et de toilette. Cette question a déjà été évoquée à plusieurs reprises et mais n'avait pas pu aboutir du fait de la difficulté à trouver des blanchisseries. Il semblerait que la laverie de Leclerc puisse assurer cette prestation.

Mme GUYET demande s'il est possible de diviser le gîte. C'est envisageable en effet de fermer certaines chambres mais il ne paraît pas possible de diviser les espaces pour plusieurs locations en même temps.

Toutefois, il a été insuffisamment loué en 2023 par rapport à 2022. GDF propose aussi de distribuer le planning sur des partenaires de type booking et abritel. Et la mairie le mettra également sur Airbnb.

Le 14 mars s'est réuni le groupe de travail pour l'aménagement du cabanon Jean Moulin avec Mme Rothenbuhler.

Il a été décidé d'installer un sas vitré pour que l'exposition puisse être vue librement.

2 groupes d'artistes, l'un travaillant sur un buste en poterie et l'autre sur une gravure, ont présenté leurs propositions. La mairie prendra en charge l'achat des matériaux.

M BOURGOGNE

Il précise que le sas du cabanon sera fait en interne, car les devis des entreprises sont trop coûteux.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 26 mars 2024

Mme Rothenbuhler avait promis de mettre à disposition un video projecteur et un écran, ce qui n'a pas été fait. Pour ce projet, elle a promis 1000 euros, ce qui devrait couvrir l'achat des matériaux.

Eric GUILLON et le personnel technique réaménageront aussi les abords de la stèle.

Il a reçu le 8 mars dernier les riverains de la rue Basse signataires d'une pétition pour la mise en sens unique. Finalement au cours de la réunion il s'est avéré que seulement 2 personnes souhaitaient cette mise en sens unique.

Il a demandé à M BEAUNEZ de retirer son enclos du camping pour qu'un débroussaillage puisse avoir lieu.

Le retrait des gabions dégradés rue du Ramy va avoir lieu.

Mme TOURTAUD demande s'il y a des problèmes d'étanchéité de la toiture de l'extension de la cantine car elle a vu une entreprise travailler sur le toit à plusieurs reprises. M BOURGOGNE répond qu'en effet il y a un problème de pente à la jonction entre la partie ancienne et la partie neuve. En principe le désordre est réglé et sans surcout car pris en charge par l'entreprise.

M ROBERT

Les travaux de plomberie sont finis au CNB qui remercie la municipalité pour l'installation de la douche dans les WC.

Le tournoi nocturne du badminton a réuni 118 participants.

L'AJSM occupera l'Epilobe 1 vendredi sur 2 pour avoir davantage de place pour l'utilisation des jeux de plateau.

Le comité de labélisation se réunira le 22 avril prochain pour décerner le label pêche familles à l'étang.

Préparation du triathlon : toujours à la recherche de bénévoles, 50 à ce jour.

Enfin, 3 dates à retenir :

8 et 9 juin : challenge régional cyclo

30 juin : triathlon

31 août : forum des associations

Mme TOURTAUD

Le samedi 30 mars aura lieu la traditionnelle lecture de contes à la médiathèque.

Une exposition se tient jusqu'au 20 avril de l'atelier de la rose. Le vernissage aura lieu ce vendredi à 19h.

Le groupe s'est réuni pour la préparation du 29^e salon Art et créations, sur le thème de la lumière.

Une exposante s'est proposée pour l'œuvre qui servira de base à l'affiche.

Le règlement sera modifié pour limiter à 1 seule œuvre par artiste, faute de place d'exposition.

Il n'y a pour l'instant pas de retour pour l'organisation d'une vente de plantes par la palmeraie au parc Léo Lagrange.

Une roseraie a été aménagée au parc Léo Lagrange à la place du jardin peu entretenu. Un nouveau massif a été planté à l'entrée de village aux Rousserolles, et des plantations le long du grillage devant Intermarché.

Nous sommes en attente du devis pour le feu d'artifice.

L'audition des élèves de l'école de musique a eu lieu à l'Epilobe.

Mme LE PECHOUR ajoute que la troupe a joué sa pièce de théâtre 6 fois sur la commune. Il y a encore 2 représentations à Thivars.

M TESTE

Des négociations sont en cours avec Ccin au sujet des tarifs de fibre pour la mairie et les écoles. Il doit prendre contact avec le fournisseur du panneau lumineux pour obtenir un nouveau logiciel de gestion.

Le Project'Eure a été livré aujourd'hui.

Merci à Eric GUILLON d'avoir pu rendre cette distribution possible aujourd'hui, alors que ce n'était pas prévu.

Mme GUYET

Le 19 mars a eu lieu la cérémonie au monument aux morts, organisée pendant midi en présence des enfants du CMJ. C'était une belle cérémonie et les anciens combattants félicitent les jeunes du CMJ.

2 jeunes filles sont devenues portes drapeaux.

Le 28 avril aura lieu la commémoration du souvenir des déportés.

Elle informe le conseil de la démission de Aurélie CATOIRE qui était en charge des demandes de carte et passeports. 7 candidatures ont été examinées pour son remplacement et 3 personnes ont été reçues. A l'issue de cette phase de recrutement, la candidate retenue est Rachel BELLANGER. Celle-ci informe le conseil qu'en conséquence comme le veut la loi elle doit démissionner de son mandat de conseillère municipale.

M le Maire indique également que le 6 avril à 10h30 aura lieu à l'Epilobe l'accueil des nouveaux habitants et la délivrance des cartes d'électeurs aux jeunes nouvellement inscrits sur les listes.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

Mme CHAUVEAU demande quand le restaurant ouvrira. M le Maire indique que les propriétaires ont dû faire face à beaucoup plus de travaux que prévu. La réouverture n'aura pas lieu avant mai .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 mars 2024 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
27/2024	VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS	29/03/2024
28/2024	DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS	29/03/2024
29/2024	DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE NATIONALE DU SPORT	29/03/2024
30/2024	PROROGATION DE LA DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES	29/03/2024
31/2024	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	29/03/2024
32/2024	VENTE DE PARCELLE EN BORDURE DU PARC LÉO LAGRANGE	29/03/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

CARTON Virginie